trouver chez cette Bérengère si timide et si frêle.

—Ah! continua-t-elle en s'avançant les deux mains tendues vers Oliver, et en trouvant tout à coup en elle l'audace et l'aplomb d'une fille de sa race, laisse donc mon cousin Olivier me procurer, ma chère Viviane, le plus grand bonheur qui puisse m'arriver sur cette terre: celui d'être aimée pour moi-même!....

Monsieur le comte, dit-elle, au bout de quelques secondes, en relevant légèrement sa tête blonde; en présence de ma sainte mère, que je vénère et que j'adore, en présence de M. le duc de Lyesse mon père, je vous donne ma main, mon cœur est avec; la mort seule maintenant séparera de vous!....

Viviane voulut parler, la duchesse en empêcha.

—Tais-toi, lui dit-elle très bas, n'insiste pas; je t'expliquerai mon but plus tard. Je veux que les choses se passent ainsi.

Le marquis de Beaujeu, toujours impassible, paraissait en proie à quelque bouleversement profond, si l'on en jugeait par la pâleur subitement répandue sur ses traits, d'ordinaire si reposés.

En effet, devant lui venait de se révéler une Bérengère inconnue jusque-là et qui, à cette beauté souveraine qui l'avait déjà si profondément impressionné, joignait maintenant une décision, une énergie, une fierté qui la lui faisaient trouver mille fois plus irrésistible et plus séduisante.

C'était fini: désormais, il le sentait, il n'oublierait jamais cette attitude hautaine et douce, cette lumière du regard, l'incomparable dignité avec laquelle Bérengère avait donné au comte de Lignières son cœur et sa main.

Cependant, les regrets chez lui furent de courte durée, les préoccupations d'argent et de fortune passant en son âme cupide avant toute autre chose.

En quittant le salon, où l'on pouvait croire que s'était à jamais cimenté son bonheur, il se contenta de murmurer avec un profond sentiment d'amertume et de regret il est vrai, mais sans la moindre hésitation:

—Ah! pourquoi n'est-ce pas Bérengère l'unique héritière du duc de Lyesse!

CHAPITRE VII

LA DERNIÈRE VOLONTÉ DE GERMAINE.

Un mois après, ainsi que l'avait promis Godefroy à sa femme, toute la famille partait pour la Normandie, où devait se faire le double mariage des deux sœurs.

Les médecins avaient affirmé que la duchesse avait besoin d'un air plus doux que celui de Pétersbourg, et le duc horriblement inquiet d'une bronchite qui résistait aux soins les plus assidus, avait hâté lui-même les préparatifs du départ.

Germaine, en effet, dépérissait: la lutte avait été au-dessus de ses forces.

Les derniers soupçons que Godefroy avait formulés quand il s'était agi des fiançailles de Bérengère, avaient plus que jamais ravivé la blessure qu'elle portait au cœur.

Toute sa vie, son mari avait soupçonné son honnêteté, la naissance de Bérengère était restée une incertitude pour lui. Dans l'intérêt de sa fille, elle avait dû se taire, même en présence de ce mortel outrage, seulement elle mourait d'indignation et de douleur, sans un mot, sans une plainte.

Rien ne put lui rendre la santé, ni arrêter les progrès du mal terrible qui la dévorait: ni les frais paysages de cette Normandie où elle avait passé ses jours les plus tranquilles et les plus heureux, ni l'amour béni de ses filles, qui, sous ses yeux et avec les fiancés de leur choix, étaient heureuses dans le présent et souriaient à l'avenir!

Et cependant, l'été était splendide.

A côté de cette Russie si froide, ensevelie tout l'hiver sous son blanc linceul de neiges glacées, la Normandie lui paraissait mille fois plus féconde et plus belle.

Dans les arbres du parc, dans les buissons, dans les haies, il y avait encore un tumulte fou d'oiseaux gazouillants, à peine essayant leurs ailes, cherchant à sortir des nids. Les messages se poursuivaient, les perdrix s'appelaient dans les guérets; au milieu de l'azur clair du firmament les alouettes montaient frétillant à pleines ailes. Au loin les foins coupés embaumaient, de la terre échauffée par les premières ardeurs de l'été s'échappait un ferment de vie qui gagnait; au revers des fossés, les fleurs s'épanouissaient, tandis que, partout, sous les pas, dans l'herbe [illegible] du velours, les insectes bourdonnaient chantant l'amour et le soleil!.... Et malgré tout le charme retrouvé sur la terre bénie de la patrie; malgré les angoisses de Godefroy à l'idée de voir disparaître peu à peu toujours cette Germaine, qu'il avait adorée autant qu'il l'avait torturée, peu à peu Mme de Lyesse s'en allait.

—Les mariages ne se feront que quand vous serez guérie, duchesse, lui dit-il un matin.

Elle eut une lueur rapide dans les yeux; elle pensa à Bérengère.

—Non, dit-elle, je veux, au contraire, hâter leur célébration. Donnez des ordres pour cela, monsieur le duc, je vous en prie.

Il n'osa pas lui résister, car il l'adorait plus que jamais.

—Comme vous voudrez, lui dit-il, c'est vous qui commandez ici.

Le lendemain, la duchesse garda Viviane auprès d'elle.

—J'ai besoin de te parler, lui dit-elle, reste et ferme les portes.

La jeune fille obéit.

—Quand tu es venue prendre le parti de ta sœur, le jour de ses fiançailles en Russie, commença aussitôt la duchesse, et lorsque tu as essayé de déclarer à ton père que tu n'accepterais pas la totalité d'une fortune dont la moitié revenait à Bérengère, je t'ai interrompue et t'ai suppliée de te taire.

—C'est vrai, ma mère, répondit Viviane; et je n'ai pas compris, je vous l'avoue, que vous abandonniez ainsi les intérêts de Bérengère, que vous aimez tant.

—Je ne l'aime pas plus que je t'aime, répondit vivement la duchesse. J'ai fait deux parts égales de mon cœur et je les ai distribuées intégralement entre vous.

Je vous adore l'une et l'autre; mais tu as un protecteur naturel, toi, Viviane, ton père qui a un culte pour toi; tandis qu'hélas! il déteste Bérengère. De là vient ce sentiment de protection plus grande que je suis obligée d'exercer vis-à-vis de ta sœur, pendant que toi tu n'en as pas besoin, ma chère fille!....

—Il y a longtemps, chère maman, que j'ai compris ce chagrin et cette préoccupation de votre cœur, il y a longtemps que je vous ai plainte et qu'avec tout l'amour, toute la vénération que j'ai pour vous, je me suis juré de vous aider dans votre tâche et de protéger, moi aussi, Bérengère, si elle en avait besoin!

Une immense joie éclata dans les yeux profonds de la duchesse.

—Je sais, ma Viviane, je sais que tu es une fille noble et généreuse entre toutes, aussi est-ce pour cela que je t'ai fait venir ce matin; pour cela que me sentant mortellement atteinte, je veux te faire mes recommandations et mes confidences suprêmes, avant que le mal impitoyable dont je suis frappée ait [illegible] affaibli ma volonté.

Des larmes s'échappaient des yeux splendides de la jeune fille.

—Maman! chère maman! murmura-t-elle, ne dites pas cela... notre amour et nos soins vous guériront.

—Non, Viviane, répondit-elle, il ne faut pas t'illusionner je m'en vais; mais que font, après tout quelques années de plus ou de moins? Ne devons-nous pas nous séparer un peu plus tôt, un peu plus tard!.... De nouvelles affections remplaceront, dans ton cœur, sans l'effacer, l'image de l'absente; et des enfants qui t'aimeront comme je t'ai aimée te rendront également l'amour que tu as eu pour moi, ma bien aimée!

Et comme la jeune fille sanglotait:

—Ne parlons pas de ces choses, continua Germaine, elles sont tristes, quoique ce soit la volonté de Dieu qui les a réglées.

Les larmes de Viviane coulaient aussi abondantes que deux ruisseaux sur ses joues blanches, à l'idée de cette séparation cruelle.

La duchesse la prit dans ses bras.

—Écoute-moi bien, lui dit-elle, et plus tard rappelle-toi la moindre de mes paroles.

La haine du duc de Lyesse vis-à-vis de Bérengère est une affreuse injustice, car elle est aussi droite et aussi bonne que toi, pour moi un mortel outrage que je n'ai pas mérité et qui me tue.

—O maman, murmura Viviane en levant sur la duchesse des yeux pleins d'une ardente adoration, n'en dis pas davantage, tu es une sainte et je te vénère.

—Oui, je sais! répondit Mme de Lyesse, et c'est une douceur que tu parles, ma fille, à était ma suprême consolation. Mais je ne veux pas que plus tard, il puisse s'élever dans ton esprit un doute, même une seconde.

Au moment où je me sens mortellement atteinte, je te jure sur votre tête à toutes les deux, que non seulement j'ai été une épouse impeccable et honnête; mais que même une mauvaise pensée n'a jamais souillé mon cœur.

Je n'ai pas eu de mérite à cela, ma Viviane, j'aimais ton père; et puis ne vous ai-je pas eues, vous, mes deux anges gardiens, vous qui avez été mon bonheur et ma consolation!....

Aussi je veux que mon souvenir reste pour vous d'une pureté à l'épreuve de tous les assauts.

—Qui donc oserait jamais la mettre en doute devant moi, même par une insinuation? s'écria la jeune fille avec une conviction qui réchauffa le cœur ulcéré de Germaine.

Néanmoins, ce fut avec un très grand sentiment de mélancolie qu'elle répondit ce mot mystérieux et triste des grandes déceptions:

"Qui sait!....

Tandis que Viviane protestait avec une énergie qui partait de son cœur, Germaine reprit:

—Je n'ai pas fini; j'ai à t'expliquer pourquoi je t'ai demandé de me laisser libre d'agir ainsi que je l'ai fait à Saint-Pétersbourg.

Je veux, en effet, que tu ailles seule la fortune du duc de Lyesse, d'abord, parce qu'il ne me plaît pas que Bérengère reçoive de lui un argent que le duc ne veut pas lui donner; ensuite, parce qu'avec son désintéressement chevaleresque, le comte de Lignières, étant relativement pauvre, n'eût jamais accepté une femme riche.

—Cependant, maman, je ne supporterai point l'idée que Bérengère ou ses enfants soient dans la gêne, quand moi, sa sœur, je serai maîtresse d'une fortune aussi considérable que celle de la famille de Lyesse. C'est une injustice cela, et vous nous avez appris à n'accepter jamais que des choses honnêtes et droites.

—Rassure-toi, j'ai le moyen de réparer ce semblant d'iniquité.

Les yeux de Viviane brillèrent sous les larmes comme des diamants sous la rosée.

—Vous, maman, vous pouvez réparer cela!.... Oh! dites vite, alors, je vous en supplie.

—Oui, mais à deux conditions.

—Lesquelles?

—La première, que tu ne suspecteras pas mon affection pour toi.

—Oh! cela, jamais! n'ayez pas peur, chère maman; vous pouvez continuer. Voyons la seconde!

—C'est que tu ne rediras point ce que je vais te confier; mais jamais, entends-tu, pas plus à ton père qu'à ton futur mari!....

Très grave, la jeune fille se recueillit et répondit:

—Je vous le jure, ma mère, et vous savez à quel point j'ai le respect de la parole donnée; vous pouvez compter sur moi!....

—Je te crois, voici la chose:

Tu m'as entendu parler bien souvent de mon parrain, M. Malgar, qui habite la Guadeloupe?

—Certes, oui!

—Quand j'avais ton âge, don Pedro voulait me faire une donation de sa fortune entière, je l'ai refusée, pensant qu'il serait temps à sa mort de jouir de toutes ses richesses qui sont immenses.

Lors de mon mariage, il a renouvelé ses instances, affirmant qu'avec une rente viagère de vingt ou trente mille francs, il serait opulent.

Ton père qui a d'immenses qualités, et entre autres un désintéressement et une générosité à toute épreuve, a refusé comme je l'avais fait moi-même.

Seulement il a été convenu que notre premier fils, si nous en avions un, aurait cette fortune.

Ce fils n'est pas venu, et Pedro Malgar a gardé ses millions tout en me répétant fréquemment qu'ils m'appartenaient et que lui mon cher parrain n'attendait que ma volonté pour en disposer ainsi que je le désirerais.

Je crois que le moment est venu où je dois accepter ses libéralités.

—En faveur de Bérengère, n'est-ce pas, maman?

—Oui, en faveur de Bérengère; mais je dois attendre que votre mariage soit un fait accompli, afin que cette fortune subite n'effraye pas Olivier, qui ne l'accepterait à aucun prix.

Quand tout sera terminé, je demanderai à Pedro Malgar de venir en France et je lui ferai prendre les dispositions dont je viens de te parler en faveur de ta sœur; m'approuves-tu?

—Si je vous approuve!.... Oh! oui, chère maman bien aimée, je vous approuve. Cette combinaison est droite, fière et noble comme vous. Bérengère, de cette façon, ne sera pas lésée, et vous n'aurez pas demandé pour elle une aumône qui lui serait peut-être refusée.

Les yeux de Germaine brillaient.

—C'est cela!.... bien cela, ma fille chérie!.... et tu m'as comprise. J'avais compté sur ton cœur, je vois que j'ai eu raison. Mais surtout, pas un mot à personne, n'est-ce pas? autrement ce projet qui me tient si profondément au cœur pourrait échouer.

Viviane promit de se taire.

Pour assurer le calme et la paix de cette existence de sainte qui s'éteignait chaque jour, que n'eût-elle pas juré, que n'eût-elle pas fait!....

Le lendemain même, Germaine écrivit à Pedro Malgar.

"Mon cher parrain,

"Au reçu de cette lettre, mettez-vous en route, non pas par le paquebot du lendemain, mais par celui du jour même, si vous le pouvez. Mes heures sont comptées, j'ai besoin de vous pour accomplir la dernière œuvre de ma vie, celle sans laquelle je ne dormirais pas heureuse dans mon tombeau.

"Si jamais vous m'avez aimée, mon parrain, en souvenir de celle qui, en mourant, m'a confiée à vous, je vous demande et je vous supplie de venir fermer mes yeux.

"DUCHESSE DE LYESSE."

Au reçu de cette lettre, Pedro Malgar qui vivait à la villa des Palmiers depuis le départ de sa filleule, n'hésita pas une seconde.

Il appela un vieux nègre qui lui était dévoué.

—Anibal, lui dit-il, prépare une malle assez considérable, et va arrêter ma place sur le prochain paquebot allant en France; je veux partir demain, si c'est possible.

Le nègre le regarda avec ses yeux doux qui faisaient deux taches blanches dans sa peau d'ébène.

—Massa, partir pour France, dit-il; à son âge, il reviendra jamais à villa Palmiers!

Pedro Malgar chassa d'un vigoureux coup de gosier l'enrouement qui l'étranglait.

—Imbécile! lui dit-il avec une brusquerie sous laquelle se cachait une violente émotion, est-ce que tu crois que je vais laisser mes os là-bas, par hasard? Je serai ici dans trois mois environ et, pendant ce temps, fais en sorte de bien tenir la maison et les affaires, autrement, à mon retour, gare au tapage!....

Pedro Malgar était en effet, à cette époque-là, un homme de soixante-cinq ans environ, très robuste et fort, et sur lequel les années semblaient avoir glissé sans laisser de traces.

Il avait à peine changé, sa taille ne s'était point courbée, son activité était restée la même, ses yeux avaient le même éclat, seuls ses cheveux grisonnaient légèrement vers les tempes.

Les années avaient succédé aux années, le trouvant avec le même espoir. Celui de voir revenir cette filleule qu'il avait tant aimée, ou bien de recevoir lui-même la nouvelle de la naissance du petit prince pour lequel, c'était convenu, Pedro Malgar devait se rendre en France. A la lecture des lignes désolantes que lui écrivait la duchesse, il eut un violent mouvement de désespoir.

Puis il réfléchit.

Il n'admettait pas la possibilité de la mort de Germaine, cette Germaine qu'il voyait toujours si présente à son cœur et à son souvenir, avec sa beauté souveraine, sa grâce, son élégance et sa jeunesse.

Il n'avait point vieilli, lui, il se sentait toujours aussi fort, aussi actif, aussi jeune.

Pourquoi en être autrement d'elle?

Bah! c'était quelque ruse de femme pour le revoir et le faire venir auprès d'elle!....

C'est que c'était vrai: de longues années s'étaient écoulées et elle n'était pas revenue!

Ce duc de Lyesse, si jaloux et si soupçonneux, l'en avait probablement empêchée, gardant pour lui seul son trésor enseveli au fond de ses palais d'ambassade, ou caché aux yeux de tous dans sa terre de Lyesse.

Eh bien oui, Germaine avait raison!..

C'était à lui, qui était libre et seul, d'aller vers elle, la chère recluse, toujours si adorée!

Il partit se répétant mille fois, afin de se rassurer, qu'il allait la revoir bien portante et rieuse comme jadis, avec ses cheveux noirs et ses doux yeux de velours.

Mais à mesure que sur la grande mer immense le bateau s'avançait, une profonde inquiétude tenaillait le cœur du pauvre homme.

Si c'était vrai pourtant, s'il allait la retrouver mourante, peut-être morte!...

Morte comme sa mère, cet unique amour de sa vie, cette marquise de Reillane à laquelle Pedro Malgar avait également fermé les yeux, dès les débuts de sa jeunesse.

A cette idée le créole frissonnait jusqu'au fond de ses entrailles, pendant que de grosses larmes inondaient ses joues.

Enfin les côtes de France apparurent et bientôt se dessinèrent à l'horizon les hautes falaises derrière lesquelles était le château de Lyesse.

Un grand tremblement le saisit. Quel mystère de douleur ou de joie allait-il retrouver à l'arrivée?

CHAPITRE VIII

L'HEURE DOULOUREUSE.

Il y avait deux mois que les deux mariages avaient eu lieu, deux mois que Bérengère et Viviane étaient heureuses, au comble du bonheur, avec le mari qu'elles adoraient l'une et l'autre; mais, cependant, torturées par une angoisse affreuse et un désespoir de toutes les minutes.

Germaine, en effet, agonisait: une phtisie galopante l'emportait.

Par quel prodige était-elle encore sur cette terre, alors que, depuis un mois, chaque jour, le médecin attendait sa dernière heure?

Un miracle divin de l'amour maternel eût seul pu l'expliquer: pour mourir, la pauvre duchesse attendait que Pedro Malgar eût assuré le sort de Bérengère.

Les jeunes gens n'étaient point allés au loin promener, dans le voyage de la lune de miel, leur naissant bonheur; ils étaient tous restés auprès de cette mère adorée que la mort avait déjà touchée de son aile, et qui, peut-être, hélas! ne verrait même pas tomber les premières feuilles.

Le duc, désespéré, ne la quittait ni nuit ni jour, partageant ses soins avec ceux que lui prodiguaient ses filles, lui répétant sur tous les tons:

—C'est moi qui t'ai tuée, mon adorée, moi, avec mes soupçons, ma méfiance, mon atroce caractère, moi cependant qui t'aime tant!

Oh! guéris, ma Germaine, ou je mourrai de désespoir et de remords!

Elle souriait tristement, mais divinement, lui répondant:

—Il est peut-être trop tard pour me rendre la santé, Godefroy, mais il est encore temps de réparer le mal que vous avez fait: il faut aimer Bérengère.

Le soleil de juillet inondait la campagne, les grandes vagues voyageuses venaient battre la falaise au sommet de laquelle est assis, dans sa superbe majesté tranquille, le château de Lyesse, le berçant de leur refrain monotone et doux, quand, une après-midi, une voiture passa le pont-levis du château et entra dans la cour d'honneur.

Germaine allait mieux ce jour là.

Elle était étendue sur sa chaise longue, roulée auprès de la fenêtre, sentant passer sur son visage brûlé de consomption et de fièvre la caresse rafraîchissante des brises marines.

Les mourants ont l'ouïe très fine, elle se souleva sur son coude, une profonde émotion apparaissait sur son visage.

—Voici mon parrain! dit-elle. Vite, Godefroy, allez le chercher, et amenez-le-moi!....

Le duc pensa que le délire la prenait, et il devint plus pâle que sa chemise.

—Non, dit-il, c'est quelque visite. Calmez-vous, ma pauvre Germaine, dès que vos forces reviendront, c'est nous qui irons vers lui à la Guadeloupe; le soleil des Antilles vous guérira.....

—Non, non, je ne reverrai jamais ni la Guadeloupe, ni la villa des Palmiers, ni rien de ces choses que j'aimais.... C'est fini!.... Mon parrain l'a bien compris, aussi c'est lui qui vient vers moi!.... Tenez, ne distinguez-vous pas sa chère voix en bas dans le vestibule!......

Ah! je la reconnais bien.... Comme il y avait longtemps que je ne l'avais pas entendue....

O Godefroy, Godefroy, ne me faites pas encore souffrir, j'ai si peu de temps à vivre maintenant!....

Allez le chercher, je vous en supplie!....

Dans le bas de la maison, en effet, on entendait un pas pesant mêlé à des exclamations, à des demandes, à des questions sans fin.

Le duc de Lyesse se leva en trébuchant.

Il avait le pressentiment que c'était pour fermer les yeux à Germaine, que Pedro Malgar arrivait des confins du monde.

Il fit quelques pas hors de l'appartement de la duchesse, et se trouva en présence du créole.

Le visage de celui-ci était inondé de larmes.

—Est-ce que c'est vrai, murmura-t-il, est-ce qu'elle va mourir?

Il leva son regard sur Godefroy et s'arrêta stupéfait.

M. de Lyesse n'avait pas quarante-huit ans, et paraissait beaucoup plus vieux que lui.

Depuis deux mois ses cheveux avaient blanchi, sa taille s'était courbée, ses yeux bleus avaient laissé dans les larmes de chaque jour leur pureté et leur éclat.

La personne du duc tout entière était la plus éloquente des réponses.

—Ah! mon Dieu! murmura Pedro Malgar, encore cette douleur!....

Il chancela.

Le duc lui serra la main à la briser.

—Je vous en prie, lui dit-il, ayez un peu plus de calme et de courage; elle est là à côté. Elle a entendu le roulement de votre voiture, et son cœur a deviné que c'était vous. Elle vous demande avec une ardeur et une instance extraordinaires. Venez, mais contenez-vous, ses forces sont à bout, votre émotion la tuerait....

—Elle est donc bien mal?

—Ah! Dieu oui! elle est mal! Ses heures sont comptées!....

Il s'appuya à la rampe de l'escalier, et sa pâleur devint tellement grande, que le créole crut qu'il allait mourir.

Ce fut Pedro Malgar à son tour qui essaya de remonter son courage.

—Après elle, lui dit-il, je n'ai plus rien, moi; vous, Godefroy, vous avez vos filles!....

Le duc essuya ses yeux.

—Nous sommes des hommes, dit-il, tâchons d'être forts, venez!....

Il ouvrit une porte, et le créole aperçut au fond d'une pièce somptueusement meublée une ombre blanche et livide enveloppée de dentelles.

Un voile s'étendit sur ses yeux, et il demeura quelques secondes cloué au sol, incapable de faire un mouvement.

Enfin, il avança. Le mal impitoyable avait respecté la beauté parfaite de Germaine; dans son visage émacié, mais toujours exquis avec sa pâleur de marbre, ses yeux brillaient aussi beaux, aussi plus brûlants que par le passé; ses admirables cheveux lui faisaient la même auréole sombre que jadis; sur ses traits, on voyait un grand sentiment d'énergie et de résignation.

Dès que la portière fut soulevée, deux cris retentirent:

—Germaine! Ah! ma Germaine!.... fit le créole.

Elle voulut répondre.

—Mon parrain! mon pauvre parrain!....

Sa pauvre voix brisée par la phtisie ne put pas sortir de sa gorge.

Enfin, Malgar parvint à surmonter l'effroyable émotion qui le dominait.

Germaine, sa Germaine adorée, allait mourir comme était morte la marquise de Reillane!....

Malgar, en dépit de l'affreux désespoir qui s'emparait de lui, comprit qu'il devait se taire afin d'entourer de calme et de bonheur les dernières heures de cette existence condamnée.

—Nous te guérirons, va, lui dit-il, et dès que tes forces seront revenues, nous nous en irons tous ensemble dans cette villa des Palmiers que tu aimais tant. Le soleil de la Guadeloupe achèvera ta guérison, et c'est là que tes petits enfants naîtront!....

Car tu vas être grand'mère!.... Grand'mère, toi ma petite Germaine, que je portais dans mes bras. Il me semble que c'était hier.... Comme le temps passe vite!....

Malgré sa volonté, il s'attendrissait de nouveau.

Elle l'interrompit:

—Je ne verrai pas ces jours bénis, mon parrain, dit-elle, je suis mortellement atteinte je le sais... je le sens!....

Il voulut protester.

Elle eut un geste doux.

—C'est inutile, lui dit-elle, vous êtes comme moi, vous ne savez pas mentir. Est-ce que je ne sens pas que ma vie s'en va!....

Mais je mourrai contente, parce que je vous ai revu.

Puis se tournant vers son mari:

—Godefroy, dit-elle, allez chercher nos enfants, tous les quatre, n'est-ce pas? fit-elle avec une singulière insistance. Je veux les présenter moi-même à mon parrain, pour qu'il les aime comme il m'a aimée.

Le duc n'osa pas lui résister et sortit.

Aussitôt Germaine prit les deux mains du créole.

—O mon parrain bien-aimé, dit-elle, mon cher parrain, vous qui êtes l'homme juste et droit par excellence, vous n'allez pas me refuser de réparer la plus atroce des injustices?....

—Laquelle? demanda-t-il, bouleversé par l'accent d'ardente supplication qu'avait pris la duchesse pour lui adresser ces paroles.

—Le duc de Lyesse n'aime pas sa seconde fille.

Je l'ai mariée presque malgré lui au comte Olivier de Lignières, le fils de René, mon ami d'enfance. Vous connaissez tout cela. Olivier n'a pas de fortune, vous le savez aussi bien que moi, puisqu'il est de notre famille; mais il possède la droiture et la bonté de son père unies à une fermeté et une intelligence, qui ont déjà fait leurs preuves.

—Je le connais, répondit Malgar, et ce mariage a comblé un de mes vœux les plus chers. J'ai beaucoup aimé René autrefois, et j'ai reporté sur Olivier, durant ces dernières années, toute l'affection que j'avais vouée à celui qui est mort.

—Oh! tant mieux! tant mieux! Vos paroles me comblent de joie, s'écria la duchesse. Alors vous accepterez, quand je ne serai plus, de veiller sur Bérengère et sur son mari, de les aimer comme je l'aurais fait moi-même.....

—Certes! et avec tout mon cœur encore! et c'est moi qui te remercie, chère Germaine. N'est-ce pas une famille que tu me donnes-là, en effet, à moi qui suis seul au monde!....

—Votre tâche sera rude, mon parrain, il vous faudra peut-être un jour défendre le comte de Lignières et sa femme contre la haine jalouse de M. de Lyesse.

—La haine jalouse! répéta Pedro Malgar. Comment un père peut-il haïr sa fille?

—Ne me le demandez pas, murmura Germaine, cela a été la grande douleur de ma vie.

Il n'aime que sa fille aînée, et n'a eu pour l'autre, depuis qu'elle est au monde, que mépris et haine. Car il la hait, la chère petite, qui est pourtant un miracle de beauté, de douceur et d'intelligence, il la hait, à me faire trembler pour elle, à me donner l'idée de la placer sous votre protection puissante.

Le créole avait trop présentes à sa pensée la jalousie et la méfiance du duc de Lyesse, pour ne pas comprendre de quels soupçons il avait dû torturer et flétrir la malheureuse Germaine.

Quant à croire cette dernière capable d'une mauvaise action, il n'avait qu'à regarder son visage dont les années n'avaient point changé l'expression de dignité sainte et chaste, ses yeux au pur regard d'enfant, pour être sûr de la loyauté et de l'honnêteté de sa vie.

Mais comme il avait en même temps une très grande délicatesse de sentiments, il ne parut pas avoir compris la blessure de sa filleule.

—Ce sera fait, ma chère enfant, lui dit-il. Ta Bérengère aura en moi le père affectueux et dévoué qu'elle n'a pas trouvé dans le duc de Lyesse. Je l'aimerai, la protégerai, et veillerai sur elle. Est-ce cela?

—Oh oui! mais je veux plus encore.

—Quoi donc?

—Il faut que vous donniez votre fortune entière à Bérengère.

—Ceci te regarde, puisque cette fortune est à toi.

—Non, je n'ai pas accepté votre donation jadis, vous êtes le seul maître de vos richesses aujourd'hui, et j'aime mieux cela.

—Parle, commande, je suis ici pour t'obéir.

Mais avant, laisse-moi te faire une seule question. Est-ce que tu n'aimerais pas ta fille aînée, toi-même, que tu veuilles la déshériter?

Un divin sourire entr'ouvrit les lèvres pâles de Germaine.

—Je l'adore, dit-elle, et Viviane ne doute pas de ma tendresse. C'est d'accord avec elle que j'ai pris la résolution dont je viens de vous parler.

—Comment cela?

—M. de Lyesse a déclaré que sa fortune entière reviendrait à Viviane. Ma fille aînée, très droite et très juste, a essayé de le fléchir. Le comte de Lignières s'y est opposé, déclarant qu'étant lui-même sans fortune, il ne se marierait point avec Bérengère si elle était riche.

—C'est bien, cela! s'exclama le créole. Je reconnais bien là la grandeur et le désintéressement d'Olivier. Alors, qu'as-tu fait?

—Je n'ai pas insisté, car j'avais mon idée, c'est-à-dire de réparer vis-à-vis de Bérengère, avec votre fortune l'injustice de M. de Lyesse.

—Je suis prêt à faire tout ce que tu désireras, ma chère enfant, et de la façon dont tu le voudras.

—C'est simple, dit la duchesse: Vous ferez un testament dans lequel vous donnerez à Bérengère purement et simplement la totalité de votre fortune. Par exemple, si Bérengère mourait sans enfants, je vous demanderais de reporter votre legs à Viviane.

—Je te le promets, dit solennellement le créole. Et comme il ne faut jamais remettre au lendemain la réalisation de ses bonnes intentions, aujourd'hui même tu enverras chercher le notaire du pays, et, ce soir, la chose sera réglée.

—Oh! ce n'est pas pressé, mon parrain! Vous pourrez le faire à votre retour à la Guadeloupe, ce sera assez.

—Et si je meurs en route?

Non, non, tout de suite, au contraire, cela vaudra mieux ainsi.

Il s'interrompit et parut réfléchir.

—A moins, dit-il, que tu ne veuilles pas que cela se sache ici. Dans ce cas, j'irais moi-même dans une étude quelconque, il y en a bien certainement dans le pays.

—Vous vous trompez, mon parrain, je veux au contraire que ce soit connu de tous, et que vous-même vous l'annonciez à nos enfants, en présence de toute la famille; vous évoquerez si vous voulez votre parenté avec le comte de Lignières.

—Je t'ai comprise, déclara le créole, et tu seras obéie!

Il se tut, un bruit léger se faisait entendre dans le corridor qui précédait l'appartement de la duchesse.

C'était le duc qui revenait avec ses gendres et ses filles.

A l'aspect de Viviane, Pedro Malgar, qui était allé vers la porte, s'arrêta ébloui.

—Dieu! dit-il en se retournant vers Germaine, comme elle te ressemble!.... C'est ton vivant portrait!....

Un frisson de joie passa dans les veines du marquis de Beaujeu. Il connaissait en effet l'ardente adoration que Pedro Malgar avait toujours éprouvée pour la duchesse.

Si la ressemblance de Viviane avec sa mère impressionnait à ce point le créole, ne pourrait-il donner sa fortune entière à la marquise de Beaujeu?

Après avoir embrassé cette dernière, M. Malgar se retourna vers Bérengère.

—Celle-là, par exemple, dit-il à Godefroy, c'est la vôtre, car sa ressemblance avec vous est encore plus frappante que celle de Viviane avec Germaine.

Le duc de Lyesse ne répondit point.

Pedro Malgar continua en s'avançant vers Olivier qui restait un peu effacé derrière sa femme.

—Si jamais une chose m'a rendu heureux, c'est ton mariage avec cette enfant là, mon cher Olivier. Ton père était mon neveu, et je t'assure que voir Germaine et lui unis dans leurs enfants est un des plus grands bonheurs de ma vie!....

Le duc de Lyesse voulut couper court à une conversation qui l'horripilait; car d'après lui, on s'occupait beaucoup trop de cette Bérengère qu'il détestait toujours.

—Voulez-vous me permettre, don Pedro, demanda-t-il, de vous présenter mon gendre, le marquis de Beaujeu, le mari de ma fille aînée?

Manuel s'inclina très bas, en souriant, avec toute la grâce dont il était capable.

Cette figure froide, aux lèvres minces, déplut souverainement au créole; mais le marquis était presque le fils de Germaine, Pedro Malgar sut dissimuler l'antipathie, du reste fort irraisonnée, qui l'avait saisi à la vue de ce diplomate au regard fuyant et à la figure impassible.

Il tendit la main au jeune homme et la serra tandis que le duc continuait:

—Mon intention est de demander la substitution de mon nom et de mes armes en faveur du premier né de la marquise de Beaujeu. Ce sera elle, don Pedro, qui sera la mère de votre filleul, ce petit prince d'Oultremont que Germaine et moi n'avons pas eu vous donner.

Le créole eut un geste très décidé.

—Non pas, mon neveu, répondit-il, les choses ne se passeront pas ainsi. C'est vous, qui serez le parrain de ce petit prince-là, pas moi.

Malgré sa formidable volonté, Manuel de Beaujeu devint plus blanc qu'un suaire.

Déjà il flairait dans cette réponse de Malgar, quelque manœuvre de Germaine dont l'aversion pour lui était constamment visible, malgré tous les efforts que faisait la duchesse pour la dissimuler.

Don Pedro continua:

—Vous venez de dire, mon cher Godefroy, que Vivianne sera l'héritière de votre nom. Puisque nous sommes en famille, nous pouvons parler de ces choses, n'est-ce pas mon neveu?

—Je vous en prie, fit poliment le duc.

—Eh bien? je vous conseille, avec votre nom, de donner également tous tous vos biens à votre fille aînée. Je n'entends rien à vos lois, je ne sais pas si la chose est possible, mais je vous le conseille quand même. L'argent servira à porter le plus haut possible l'éclat du nom: Je trouve cela naturel!....

—C'est déjà convenu, répondit le duc et je m'arrangerai pour que ce soit faisable.

—Très bien, vous avez les mêmes idées que moi, je le vois.

Mais comme je ne veux pas qu'une des filles de ma Germaine soit dans une situation médiocre, c'est moi qui égaliserai les parts, et qui rétablirai la balance entre elles deux.

Tandis qu'une lueur farouche s'allumait dans les yeux du duc de Lyesse, que le marquis de Beaujeu était en proie à une rage que sa puissante volonté parvenait à peine à dissimuler, le comte de Lignières se leva vivement.

—Non, mon oncle, dit-il avec une grande fermeté, vous ne ferez pas cette chose-là. J'ai pris Bérengère à condition qu'elle serait aussi pauvre que moi. Je ne veux pas que rien soit changé à la situation que j'ai désirée. Le petit héritage de mon père et de ma grand'mère sera plus que suffisant pour élever nos enfants comme je l'ai été moi-même.

—D'abord toi, répondit Pedro Malgar, en haussant les épaules, fais-moi le plaisir de te taire. Je ne te demande pas ton avis, et, comme je suis le commandant ici, ne parle que si je t'interroge.

C'est très beau la générosité et c'est probablement parce que tu es désintéressé, comme tous ceux de ta race, que je t'aime autant qu'un fils, et que c'est toi qui auras les millions que j'ai gagnés. Dans tous les cas, tu as droit à cette fortune, aussi bien que n'importe qui, puisque ton père était avec Germaine, mon seul parent.

Viviane s'était approchée de sa mère et lui disait tout bas en lui baisant les mains:

—Comme je suis heureuse! Maintenant te voilà tranquille, Bérengère n'aura plus rien à craindre de l'avenir!....

La duchesse, en proie à un contentement infini, souriait doucement, calmée et apaisée par cette solution qu'elle avait appelée du plus profond de ses vœux.

Pendant ce temps, Pedro Malgar continuait:

—Je suis ici pour régler mes affaires: tout à l'heure, je vais envoyer chercher un notaire, et je prendrai mes dispositions avec lui. Comme tu serais encore capable de faire des bêtises, mon cher Olivier, c'est ta femme et tes enfants qui seront mes héritiers. Et si tu faisais la sottise de ne pas savoir laisser après toi des comtes et des vicomtes de Lignières, c'est à Viviane que reviendrait alors ma fortune.

Subitement, le créole tendit sa main au marquis de Beaujeu.

—Acceptez-vous cette combinaison, mon neveu? demanda Pedro Malgar au secrétaire d'ambassade.

Celui-ci réprima mal une assez laide grimace, mais, néanmoins, en faisant un formidable appel à sa volonté, il murmura:

—Tout est parfait, monsieur, et je ne puis qu'approuver entièrement tout ce qu'il vous plaira de décider.

—Eh bien, pas moi, dit Bérengère qui osa enfin parler. Je ne veux pas que ma sœur soit, par mon fait, frustrée d'une seule parcelle de ce qui peut lui revenir.

Viviane se pencha à son oreille.

—Tais-toi, lui dit-elle. C'est la volonté de notre mère bien-aimée, et elle sait mieux que nous ce qu'il convient de faire.

—Ose donc avouer toute ta pensée, méchante fille, dit en même temps Pedro Malgar avec un bon sourire attendri. Tu ne veux pas accepter la charge que te laisse ta mère, d'aimer une vieille bête comme moi, et de lui fermer les yeux; voilà pourquoi tu refuses, n'est-ce pas?

Un mouvement plus fort que sa volonté, porta la jeune comtesse de Lignières dans les bras de Pedro Malgar.

—O mon parrain! mon parrain! murmura-t-elle en lui donnant déjà ce nom qui plaisait à ses oreilles, parce que c'était celui dont Germaine l'avait appelé toute sa vie; mon cher parrain, je sens que je vous aime déjà comme une fille!

Quelque chose de doux et de bon descendit dans l'âme du pauvre homme, tandis que ses joues se couvraient de larmes. Il pressa Bérengère sur son cœur, en se disant que sa Germaine adorée avait bien choisi et qu'elle lui léguait bien-là seule chose capable de panser la mortelle blessure que lui ferait sa disparition: cette enfant si belle qui avait son cœur et qu'il se sentait disposé à aimer comme il l'avait aimée elle-même.

Le soir, le notaire du pays arriva au château de Lyesse et resta deux heures enfermé avec Don Pedro.

Quand il sortit, il emportait un testament dont Malgar gardait le double pour le faire enregistrer également aux Antilles.

—Ce n'est qu'un testament, dit-il à Bérengère et à son mari en le leur montrant le lendemain matin, mais il vaut une donation, un homme comme moi n'a que sa parole et ne revient jamais sur ses actes.

Olivier serra sa main.

—Vous restez, au contraire, le maître de votre fortune, dit-il, mon oncle.

Quoique vous me gâtiez ma plus grande joie, celle de montrer à Bérengère que son cœur et son amour étaient les seuls trésors ayant pour moi une valeur ici-bas, elle, pas plus que moi, nous ne serons des ingrats. Dès que je le pourrai honorablement, je donnerai ma démission, et c'est auprès de vous, dans la villa des Palmiers, que nous irons vivre et élever nos enfants!

Cet acte de Pedro Malgar ne pouvait pas être également vu et apprécié de tout le monde.

Bérengère en était profondément touchée, et laissait tout son cœur s'envoler vers l'être infiniment bon qui se laissait aimer par elle comme un père.

Olivier, sous la blessure de son désintéressement, ressentait pour son oncle une très grande reconnaissance: quant à Viviane, elle était franchement heureuse de voir l'iniquité de son père si magnifiquement réparée vis-à-vis de sa sœur qu'elle adorait.

Pour Germaine, la joie était si grande et l'impression si profonde qu'elle semblait revivre. Maintenant, l'inquiétude ne la minait plus, sa tâche maternelle était remplie, remplie dans la plus grande acception. Bérengère serait heureuse, et ses enfants seraient riches autant que ceux de Viviane, sans qu'il ait de préoccupations possibles pour leur établissement ou leur avenir.

Tandis que leur bonheur semblait opérer le plus imprévu des miracles et que les forces de la duchesse paraissaient renaître, toute différente était la situation d'esprit de Godefroy et surtout celle de Manuel de Beaujeu.

Godefroy avait trop l'habitude de [illegible] pour ne pas comprendre à présent que si Pedro Malgar était venu en France, c'est qu'il avait simplement répondu à l'appel de Germaine.

Moins que jamais, il n'admettait cet profond amour de la duchesse pour sa dernière fille, sa sollicitude infinie, cette préoccupation inquiète qui lui avait suggéré la combinaison qui venait d'aboutir.

Il trouvait que Viviane, sa Viviane adorée, était frustrée, et sa haine contre Bérengère en devenait plus vivace, elle s'augmentait maintenant du triomphe inconscient de la réprouvée, autant que du tort qui semblait être fait à la marquise de Beaujeu, l'idole de Godefroy.

Ce tort était d'autant plus sensible que la déconfiture de plusieurs sociétés financières, dans lesquelles le duc avait mis de grosses sommes, avait fait à sa fortune une brèche sensible, une brèche dont il ne mesurait pas encore l'étendue, mais dont son orgueil souffrait autant au moins que son amour paternel.

Mais si M. de Lyesse se sentait déchiré dans ses sentiments les plus intimes et les plus profonds, sa souffrance n'était rien à côté de celle du marquis de Beaujeu.

Ainsi son calcul lui même était faux et l'avait trahi.

Non seulement c'était Bérengère qui faisait battre exclusivement son cœur, mais c'était elle qui serait la plus riche des deux sœurs.

Mais riche d'une fortune fabuleuse dont ce créole imbécile, lui-même, ne connaissait ni la valeur ni l'étendue, car elle consistait, pour la majeure partie, en gisements aurifères encore mal exploités, et dont une administration intelligente pouvait décupler les revenus. Et avec cette auréole de l'or qui exerçait sur lui une si magique influence, Bérengère lui apportait encore l'irrésistible tentation du fruit défendu, des désirs fous et presque impossibles à surmonter ou à contenir qu'elle seule dans la vie, lui avait fait éprouver.

Par la promiscuité de la vie commune, des appartements complètement rapprochés, par l'intimité profonde qui unissait les deux sœurs, ses rapports avec la jeune comtesse de Lignières étaient devenus fréquents et tout à fait continuels. Il l'apercevait, la rencontrait, la frôlait presque à chaque heure du jour.

L'amour de Bérengère pour Olivier, amour dont elle ne se cachait pas devant Viviane, exaspérait jusqu'au délire la passion coupable du marquis de Beaujeu.

Il la trouvait belle, plus qu'aucune femme jamais rencontrée sur ses pas. Il eût voulu se prosterner devant elle comme les Indiens devant leurs idoles.

Il y avait des moments où il était obligé de s'enfuir pour résister à la tentation de la prendre dans ses bras, de la tuer si elle lui résistait; de l'avoir à lui seul, de l'avoir ne serait-ce qu'une fois, morte ou vivante!....

Néanmoins, en dépit de la passion mortelle qui le rongeait, il avait encore la force de se taire, de cacher à Viviane le feu dévorant qui coulait dans ses veines, qui le brûlait comme un fer rouge, qui par moments, s'il n'y eût apporté toute sa volonté, lui eût fait pousser des hurlements de damné.

Mais s'il avait pu donner le change à tout le monde, si Germaine n'avait rien deviné, si Olivier, pas plus que Viviane, n'avait rien compris à la préoccupation profonde du marquis, il n'en avait pas été de même de Bérengère.

Malgré sa pureté d'ange, elle avait été froissée jusqu'au fond de l'âme des regards d'extase muette dont Manuel l'enveloppait quand il se trouvait seul avec elle. Ses paroles la blessaient, sa préoccupation et par-dessus tout le feu de ses prunelles l'outrageaient encore plus. Elle sentait en lui un désir fou d'elle, un désir que rien ne devait vaincre que [illegible]; elle avait peur de lui.

Vingt fois elle fut sur le point de tout confier à Olivier, mais le jeune homme l'aimait éperdument. Saurait-il contenir l'indignation qu'une pareille conduite devait provoquer en lui?

Il était à craindre que non.

Alors que deviendrait Viviane. Viviane si droite, si honnête, et qui aimait aveuglément son mari.

Afin de ne pas déchirer le cœur délicat de sa sœur, Bérengère eut la force de se taire, de ne raconter ses angoisses à personne pas même à sa mère.

Le mois d'août fut splendide.

Germaine réconfortée par l'acte qu'elle avait obtenu de Pedro Malgar, semblait sur le point de guérir. Maintenant elle sortait sur les terrasses du château, accompagnée du duc qui en la voyant reprendre des forces et revivre, oubliait toutes ses autres préoccupations, dans la joie infinie de retrouver la compagne qu'il adorait comme aux jours mêmes de sa jeunesse.

—Mon parrain, dit un matin la duchesse au créole, vous vous ennuyez en France, n'est-il pas vrai?

Il voulut protester.

Elle sourit.

—C'est inutile, dit-elle, ne mentez point.

Vous allez repartir pour la Guadeloupe, vous ferez préparer la villa des Palmiers pour nous recevoir tous, et, dans quelque temps, dans un mois au plus tard, nous partirons pour vous rejoindre.

—Tous? répéta Pedro Malgar extasié par cette perspective.

—Non, pas tous, je me trompe. Manuel et Viviane sont obligés d'aller rejoindre leur poste à Pétersbourg. Olivier partira probablement pour son dernier embarquement, et moi je vous amènerai Bérengère. Je passerai l'hiver avec vous et le duc de Lyesse. Puis, au printemps, quand je serai complètement rétablie, je vous laisserai ma fille que son mari aura rejointe; et nous, nous reviendrons seuls ici, comme deux amoureux.

Cela vous va-t-il, Godefroy?

Elle lui avait tendu sa main frêle et diaphane.

Oh! si cela allait au duc!....

Il baisa avec ardeur les doigts de Germaine.

—Vivez, lui dit-il, et je vous servirai à genoux.

Le cœur plein d'espoir, le créole s'embarqua, heureux à l'idée que son foyer, si longtemps désert et morne, allait enfin se peupler de toute cette joie que lui promettait Germaine.

—Va, lui dit-il en partant, tu peux compter sur moi. Je n'ai pas beaucoup de temps; mais quand tu arriveras, il y aura quand même des fleurs et des oiseaux partout.

Ce semblant de guérison n'était qu'un leurre d'autant plus cruel, que la réalité terrible veillait à la porte du château de Lyesse.

Moins de quinze jours après, un soir, en rentrant d'une promenade sur la terrasse, Germaine tout à coup fut prise d'une hémorragie atroce.

Sans souffrance, elle porta son mouchoir à sa bouche qu'elle sentait subitement pleine de quelque chose de tiède sentant le fer.

Quand elle le retira, il était imbibé de sang.

On s'empressa autour d'elle.

Godefroy, comme un fou, se précipita vers son fauteuil.

—Qu'as-tu, mon Dieu! qu'as-tu, fit-il le visage couvert de larmes, en la prenant dans ses bras.

—Je meurs.... murmura-t-elle suffoquée.

En effet, l'hémorragie continuait, effroyable. Les cuvettes maintenant se remplissaient au moindre effort d'un sang noir, épais et lourd.

Le visage de Germaine était plus blanc que de la cire, son peignoir de soie bleue pâle se maculait, s'éclaboussait de larges taches rouges, ses yeux se vitraient, ses forces s'en allaient.

On mouillait d'eau glacée les tempes, sa nuque, ses mains, rien n'y faisait.

Plusieurs domestiques à cheval étaient partis chercher des médecins, la catastrophe finale se serait produite avant leur arrivée, cela se voyait.

En effet, la duchesse était tombée doucement dans une syncope profonde, d'où la sortaient seulement ses vomissements de sang.

Mais si faible elle était alors, que, malgré elle, ses yeux se fermaient, et sa tête inconsciente allait rouler sur le dossier du fauteuil où elle était affaissée.

Enfin elle ouvrit les yeux démesurément, avec une expression de terreur et de désespoir indicible.

—Je meurs! répéta-t-elle d'une voix à peine distincte. Godefroy.... aime Bérengère.... C'est bien ta fille.... Viviane, ma chère adorée.... protège ta sœur.... je te la confie....

Les derniers mots avaient été plutôt murmurés que prononcés.

Godefroy et Viviane, penchés sur la mourante, les avaient seuls saisis et compris.

Le duc voulut prendre sa main, la couvrir de baisers....

Elle resta inconsciente et molle dans les siennes, étrangement souple et flasque.

Un froid mortel passa dans les veines de M. de Lyesse.

Il leva les yeux.

Bérengère et Viviane sanglotaient dans les bras l'une de l'autre. Olivier, les mains jointes, priait aux pieds de Germaine, Manuel, très pâle, regardait la duchesse les sourcils froncés.

Elle, toute droite, toute blanche dans son fauteuil, les prunelles vitreuses et la bouche ouverte, était frappée d'une tragique immobilité. Sa poitrine ne se soulevait plus, tandis que ses traits gardaient l'empreinte d'une suprême et désespérante angoisse.

Godefroy se dressa comme touché d'une secousse électrique.

—Ah! s'écria-t-il, Germaine, ma femme, mon seul amour!.... Elle est morte!....

Comme un chêne foudroyé, il s'abattit aux pieds du cadavre, aussi livide et aussi immobile que lui.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

TROISIEME PARTIE.

Amour et haine.

CHAPITRE I.

CŒURS BRISÉS.

La mort si foudroyante de la duchesse de Lyesse porta la désolation la plus profonde et la plus vraie au sein de la famille.

Godefroy qui n'avait encore pris aucune détermination envoya immédiatement sa démission d'ambassadeur et tomba dangereusement malade.

On le fit transporter à Paris où des soins plus intelligents lui devenaient nécessaires.

Deux mois il demeura entre la vie et la mort soigné avec un égal dévouement par Bérengère et par Viviane.

Au bout de ce temps il était hors de danger mais ce n'était plus que l'ombre de lui-même.

Du brillant duc de Lyesse, de l'ambassadeur hautain et raffiné jusqu'au bout des doigts, du fin diplomate dont tout le monde admirait la vive et subtile intelligence, il ne restait plus qu'un fantôme brisé et taciturne, un vieillard farouche dont le désespoir silencieux et concentré faisait peur à tout le monde.

Maintenant, c'était du souvenir de Germaine dont il était jaloux.

Elle avait adoré Bérengère plus que tous, plus que Viviane, plus que lui, et cette idée en versant un nouveau poison dans ses veines augmentait la haine que lui inspirait la jeune comtesse de Lignières.

Tout son invincible dégoût pour elle s'était réveillé plus fort que jamais, habilement attisé en dehors de Viviane par le marquis de Beaujeu.

Un jour, pour la première fois, Godefroy ordonna d'atteler son coupé.

Il se fit habiller tout de noir et sortit sans vouloir supporter que Manuel ou Viviane l'accompagnât.

Presque au même moment le comte de Lignières se rendait auprès de sa belle-sœur.

—Je suis allé au ministère, ma chère Viviane, lui dit-il, et je crois pouvoir obtenir un congé de six mois. Mon intention est de l'utiliser à conduire Bérengère à la Guadeloupe.

Après cela, ainsi que je l'ai promis au ministre, je ferai mon dernier voyage avant de donner ma démission.

—Et puis?.... demanda la jeune marquise avec des larmes dans les yeux, que deviendrez-vous?

—J'irai retrouver ma femme et notre oncle, Pedro Malgar, si désespéré de la mort de notre chère mère que toutes ses forces, paraît-il, s'en sont allées. Et là, dans l'île où je suis né, je ferai du bien et j'élèverai mes enfants, s'il plaît à Dieu de m'en envoyer!......

Viviane pleurait de plus en plus.

—Alors, dit-elle, je le vois bien: c'est une séparation éternelle qui existera entre ma sœur et moi.... Nous ne nous reverrons jamais!....

—Pourquoi cela? demanda vivement le comte de Lignières avec l'étonnement d'un officier de marine pour lequel un voyage aux Antilles est une promenade sans importance.

D'abord, continua Olivier, nous reviendrons en France ma Bérengère et moi: ensuite vous viendrez nous voir, Viviane: les Antilles sont si belles, si vous saviez!....

(A continuer.)

PAR LE CONSTABLE.

F. H. Toussant[?] contre Williams Russell et al.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 10,900—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 142 rue Royale, entre les rues St Pierre et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI 30 août 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

18 août—18 23 29.

AMUSEMENTS.

WEST END.

Pendant une semaine seulement.

Engagement de la plus grande VIRTUOSE CORNETTISTE du monde,

MLLE ALICE RAYMOND,

—à partir du—

Dimanche, 19 août 1888.

Pendant une semaine seulement.

18 août—8f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

P. J. Maguire vs. James K. Thibault et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,59[?]—En vertu d'un jugement rendu le 29 mai 1888 et signé le 4 juin 1888 par l'Honorable N. H. Rightor, un des juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, et aussi en vertu de quatre ordres dans la dite affaire, deux en date du 16 juin 1888 un en date du 27 juin 1888 et l'autre en date du 3 août 1888, homologuant l'assemblée de famille relativement aux enfants mineurs de Mme Maria Joséphine Thibault, femme décédée du Dr Edmond Mason, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 11 septembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Troisième, Carondelet et Quatrième, désignés comme lots numéros six et dix de l'îlet numéro cent douze, mesurant ensemble [illegible] le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, et le lot numéro dix mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt sept pieds, les deux entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 août—8 15 22 29—sept 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et des installations d'une vaste fabrique de cigares ainsi qu'une grande quantité de cigares et de tabac.

Au coin des rues Nord Peters et Hôpital.

—Dans l'affaire de—

Charles Menendes vs. Patent Cigars and Union Protective Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,6[?]—En vertu d'un ordre de vente daté du 7 août 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 2[?] août 1888, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Sur les lieux Nos 11, 13 et 13 rue North Peters, coin Hôpital, tout le contenu, l'installation etc., de la fabrique de cigares sur les lieux et consistant en un vaste assortiment de machines, couteaux, tables, presses, etc., en usage pour la fabrication de cigares, aussi les meubles qui s'y trouvent; ainsi que

183,650 cigares.
3765 livres de côtes de tabac.
500 [illegible]

Et un lot de feuilles de tabac et de tabac épars, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

9 août—9-14 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

A douze mois de crédit, sans limite,

—de—

l'emplacement et des Appareils de

L'ENTERPRISE STEAM SASH BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY.

Et les chantiers de Bois de Charpente

Et les Termes non expirés de baux de valeur

Dans l'affaire de Philip W Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,84[?]—En vertu d'un ordre de vente en date du 31 juillet 1888 à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, 10 septembre 1888, à 2 heures P. M., à la vente à l'encan des propriétés suivantes

Sur les lieux Nos 171 à 181 rue St Louis, coin Franklin—

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, [illegible] guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper le bois et les lattes, pierres à repasser à ciment, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles contenus dans les bâtisses sur l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin en cette ville, [illegible] et tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de

Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

—Aussi—

2° **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Demoruelle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé par devant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1882 de tout l'îlet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du bureau et le lot de terre sur lequel le dit bureau est bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et qui mesure vingt-deux pieds de chaque côté, le dit bail expire le 13 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions et le loyer est à raison de **cent cinquante dollars** ($150) par mois en billets qui seront fournis annuellement. L'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., du bail original, en ce qui concerne l'assurance, réparations, entourage, nettoyage des lieux d'aisances etc. Tous les détails peuvent être inspectés, sur une copie du bail déposée dans l'affaire ci-dessus.

B. Le bail de V. Demoruelle à Samuels sous signature privée en date du 14 avril 1884 de la portion de terre dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le loyer du dit local étant à raison de cent dollars ($100) par an, payable vingt cinq dollars à l'expiration de chaque trimestre; le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rochereau & C. T. Dugazon à Alexandre Smith & Co, sous signature privée, en date du 28 juillet 1887, du local No 87 rue Franklin, pour trois ans, à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt-seize dollars ($96), payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus et l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., que contiennent les baux.

Toutes les propriétés ci-dessus, avec les trois baux ci-dessus décrits doivent être offerts et vendus en bloc.

Conditions—Cette enchère sera la seconde et dernière, la dite propriété sera adjugée définitivement au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur devant fournir un bon avec garantie suffisante et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale et privilège sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant le montant des annonces, des honoraires du shérif, des honoraires du greffier, etc., savoir environ cinq cents dollars ($500).

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Nota.—Comme les propriétés ci-dessus décrites et les baux seront vendus en bloc les personnes désirant s'en rendre acquéreurs peuvent visiter les dites propriétés jusqu'au jour de la vente.

5 août—9 16 23 30—6 sept à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. Ginder vs. John Brasch[?].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,818.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 août 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances et droits qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros vingt-six et vingt-deux de l'îlet numéro quarante-sept, borné par les rues Claiborne, Bienville, Derbigny et Conti, sur un plan déposé en l'étude d'Alphonse Barnett, notaire. Lesquels dits lots mesurent chacun vingt-cinq pieds six lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Étant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire, de la veuve et des mineurs de A. B. Griswold par acte passé le 5 septembre 1885 par-devant Félix J. Dreyfous, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Au comptant un montant pour payer la réclamation du plaignant maintenant dûe se montant à la somme de sept cent cinquante dollars, étant le montant de trente billets de vingt-cinq dollars chacun, en date du 5 septembre 1885, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, payables successivement de mois en mois, et tout ce qui est dû et qui n'a pas été payé, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du 5 septembre 1885, ensemble avec 10 pour cent du dit montant du principal et intérêt pour honoraires d'avocat, ainsi que les frais, charges et la vente dans cette affaire, et les taxes d'État et de ville dues sur cette propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement de trente-huit billets pour la somme de vingt-cinq dollars chacun, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, en date du 5 septembre 1885 et payables successivement de mois en mois de trente-quatre à soixante onze mois après leur date (5 septembre 1885), avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à paiement, etc., garanti par privilège de vendeur, hypothèque sur la dite propriété pour le montant de la réclamation du plaignant, conformément à un acte passé par-devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 5 septembre 1885. L'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte original relativement aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 juil—24 31 août 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence à étage rue Royale No 516, troisième District.

Succession de Dame Veuve John R. Clay.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 24,682.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 22 septembre 1888 il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 août 1888, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Chartres, Enghien et Port, mesurant 21 pieds 7 pouces de face à la rue Royale sur 100 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à étage ayant quatre chambres, balcon sur la façade, corridor, etc., cuisine double, lieux d'aisance, deux citernes, puits en briques et cour briquetée. Gaz dans la maison.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

L'acquéreur paiera sus du prix de vente les taxes pour l'année 1888. Acte de vente par devant Omer Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.

19 août—19 25—1 8 15 22 29 sept.

MEUBLES.

Succession de Dame John R. Clay—No 24,682.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI 23 août 1888 il sera vendu à 11 heures du matin, au No 516 rue Royale, 3me District—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 août 1888

Un lot de meubles meublants.

Conditions—Comptant sur les lieux.

19 août—19 21 2[?]

VACHERIE.

Vente pour effectuer un partage.

Mme Cécile Belord, épouse, etc. vs Francois Dugrez, son époux, No 23,287.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 23 août 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin rue Lopez entre les rues Bienville et Conti, en vertu d'un jugement rendu le 7 août 1888 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et signé le 11 août 1888 dans l'affaire ci-dessus, la vacherie suivante, se composant de

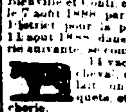

14 vaches laitières, un taureau, un cheval, une jument une charrette à lait, un wagon, harnais, bidons, baquets, et tous les ustensiles de la vacherie.

Aussi—Les meubles meublant de la maison.

Conditions—Comptant sur les lieux.

14 août—14 18 au 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Laurel et Philippe dans l'îlet borné par les deux dites rues et les rues Jackson et Constance avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Dans l'affaire de

M. Groebel & Cie. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,625. En vertu d'un ordre de vente daté du 24 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 1er septembre 1888 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Philip, Laurel, Jackson et Constance, désigné comme lot [illegible] en date du 27 avril 1831 annexé à un acte passé par devant Felix Grima, ancien notaire de cette ville le 13 février 1832, lequel lot forme l'encoignure des rues Laurel et Philip et mesure trente trois pieds [illegible] de face à la rue Laurel [illegible] pied américain. Étant la même propriété acquise par Henry Groebel à la succession de David W Eaton par acte passé par devant W. J. Castell [illegible] notaire en cette ville le 13 mai 1871.

Conditions—L'acquéreur assumera un billet hypothécaire tiré par Henry Groebel en date du 10 avril 1880, payable 10 avril 1890 pour la somme de deux mille cinquante dollars ($2050) avec intérêt jusqu'à cette date [illegible] de huit pour cent par an à partir de cette date garanti par hypothèque sur la dite propriété conformément à un acte passé par devant [illegible], notaire, le 10 avril 1880, et le reste comptant. L'acquéreur assumera aussi les taxes de l'État et municipales de l'année 1888.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 juillet—26—août 2 9 16 23 30—sept 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 29me jour de mai 1888 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Anne B. Wolf vs. Mathias W. Solomon, son mari—No 23,516—Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 27 mars 1888 soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence, le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à présent entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Anne B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais avec la reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.

(Signé) ALBERT VOORHIES Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

E. A. LUMINAIS Greffier.

10 juin—4 fois 30 j.

Succession de Mme Emily Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,02[?]—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours suivant la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par J. Bent Chandler, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 août—17 22 26

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Août 1888.

Liste de publication.

Barberat Jean Elias	Feuillerat Jean Marie
Belhère Étienne	Fries Dile A
Bencor Benoît	Jardillier
Berné François	Lacus Jean Marie
Bloch Aron	Lalanne Jean
Bordenave Paul	Lassazou Pierre
Braconnet Louis Felix	Lacroux Vve
Braquet Marie Anne	Lalliseuf
Buissière Vve	Lefèvre Felix
Charmes François	Mattei Pierre
Chaudet les époux	Monlilot Pierre Laurent
Claus les époux	Narguans Jean
Colné Eugénie	Noël Oscar Bellasire
Crottes Martial	Pleutrou Pascal
Devillene ve Henri	Pujade Henri
Duffard Lézin Bernard	Rebouret Marie
Dussin Laurent	Rifé Vve
Dupont Pierre Benjamin	Riche Pierre
Etienne Prosper	Sazeraud Martin
Gaillard Ferdinand	Saux Jean et son fils
Georgel Charles	Sewell
Genoulaz Jeanne	Toulet Bernard
Godin Jules Aug Léon	Wibolz Marx
Gaillet Henri	Ziegler Joseph

LETTRES.

Delbruck Georges	Poisson Charles
Feudriat doct.-médecin	Révol Georges
Gaillard Alphonse	Vitlu
Lombard Alphonse	Zeler Eugène

N. B.—Afin d'éviter les retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'État de la Louisiane.

1er août 1888.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

FAITES VOTRE GLACE VOUS-MÊME

au moyen des

GLACIÈRES DELPY

Brévetées et récompensées aux Expositions.

Produisant un bloc de glace massif, en quelques minutes par une simple opération; ou la crème à la glace; les crèmes ou les carafes frappées, etc.

RÉUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.

Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique.

L. DERMIGNY & CIE.,
126 West 25th Str, NEW YORK.

Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.

ON DEMANDE DES AGENTS.

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE, Artiste.

40 rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Vente de Syndic.

Mme Elizabeth Becher vs ses créanciers.

No 24,518.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Epiceries, Vins, Liqueurs, Comptoirs, etc., Comptes courants, etc.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI, 28 août 1888, à 11 heures du matin au magasin, 403 rue St Charles coin Terpsichore, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 août 1888, il sera vendu à l'encan tout le contenu de la dite épicerie, comptes courants, etc.

Conditions—Comptant.

13 août—15, 25, 28.

Propriété de valeur

A Shreveport.

Succession de A. W. Bosworth.

No 15,484.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, MARDI, 21 août 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, Nlle Orléans en vertu d'un ordre de l'Hon W. T Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 18 juillet 1888, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous:

Le cinquième indivis (1/5) de deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Shreveport, paroisse Caddo, État de la Louisiane. Les dits lots étant situés dans le block 82 et bornés à l'ouest par la propriété de la Compagnie de Glace Consolidée, à l'est par la propriété de la Compagnie de Chemin de Fer New Orleans Pacific, au sud par le Bayou Cross et au nord par une allée; les dits lots ayant une façade sur l'allée de quarante pieds chacun et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, vers le Bayou Cross à une distance d'environ 175 pieds, plus ou moins, jusqu'à ce qu'ils aient atteint le dit bayou.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant N. B. Trist notaire.

21 juil—21 28 août 4 11 18 21

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à crédit de Chapeaux.

Succession de Daniel Hurley et femme, —No 23,690—

PAR VINCENT & Co.—LUNDI, 20 août 1888 à 11 heures A. M. au No 113 rue St Charles, coin Poydras, conformément à un ordre de l'Honorable Thos C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date du 7 août 1888 et portant le No 23,690.

Tout le fonds et le contenu du magasin de chapeaux occupé dernièrement par D. Hurley, décédé au No 113 rue St-Charles, coin Poydras, consistant en un grand assortiment de **Chapeaux et Casquettes**

Et les comptoirs, comptoirs, vitrières et miroirs.

—Aussi—

Le terme non expiré du bail se terminant le 1er octobre 1888.

9 août—9, 13, 19 20.

PAR HOEY & O'CONNOR.

La Résidence élégante

—et les—

Terrains spacieux

de feu le Dr John F. Beugnot

No 255 rue Esplanade,

Encoignure Derbigny.

—ET—

Les maisons en briques à deux étages, No 120 rue Orléans et les Nos 171, 173 et 175 rue St-Claude.

Succession du Dr J. F. Beugnot.

Joseph S. F. Beugnot vs Mme Marguerite Wogan et als.—Nos 23,676.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 3 juillet 1888 il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après à savoir—

1° La résidence élégante et les terrains No 255 rue Esplanade dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Derbigny, Kerlerec et Claiborne.

La résidence est attrayante et complète étant de construction moderne, avec grands corridors et de grandes galeries, salons spacieux, salle à manger, bibliothèque et office, un grand nombre de chambres à coucher spacieuses dans la bâtisse principale et [illegible] du fond.

Cette propriété a été construite il y a moins de [illegible] ans avec les meilleurs matériaux et est en parfait état.

Les terrains qui sont admirablement disposés, comprennent six terrains mesurant 64 pieds de face à la rue Esplanade avec une profondeur et une façade sur la rue Derbigny de 253 pieds 4 pouces et 5 lignes, puis 100 pieds sur une ligne parallèle à la rue Esplanade et courant vers la rue Claiborne puis sur une ligne de fond parallèle à la rue Derbigny et courant vers la rue Esplanade 123 pieds 4 pouces et 5 lignes, puis sur une ligne parallèle à la rue Esplanade et courant vers la rue Derbigny de 36 pieds, puis sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Esplanade, mesurant 130 pieds.

2° Les quatre résidences en briques à deux étages désignées par les Nos 120 rue Orléans et 171, 173 et 175 rue St Claude, ce dernier numéro formant l'encoignure des dites rues—L'îlet dessus St Pierre et [illegible].

Le terrain mesure 58 pieds sur la rue St Claude sur une profondeur et une façade sur la rue Orléans de 120 pieds. Cette propriété est louée à raison de $85 par mois à des locataires payant promptement.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance du prix d'adjudication à un crédit de un et deux ans représentée par des billets des acquéreurs divisés en coupons à la convenance des vendeurs et portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, à partir de la date et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes de vente devront renfermer la clause d'assurance des bâtisses sur la dite propriété jusqu'à la date du paiement desdits billets et le transfert des polices comme sécurité collatérale des dits billets, et de frais d'avocat en cas de procédures pour le recouvrement des dits billets des acquéreurs et toutes les autres clauses usuelles.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de cette année 1888 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Edgar Grima, notaire.

22 juil—22 29—août 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété pour commerce et résidence,

Nos 101 et 103 rue Espagne, coin Bourgogne.

Succession de Martin Hoey.

No 24,369—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 14 juillet 1888 dans la succession de Martin Hoey, il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Craps ou Bourgogne, Espagne, Poète et Grands Hommes, le dit terrain mesurant 60 pieds de face à la rue Craps ou Bourgogne sur une profondeur et une façade sur la rue Espagne de 60 pieds et formant l'encoignure des dites rues Craps ou Bourgogne et Espagne.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage, No 101 rue Espagne, formant l'encoignure et servant comme épicerie et un cottage double désigné par le No 103 rue Espagne, ayant de chaque côté 3 chambres, 3 cabinets et galerie, avec une résidence en bois à deux étages dans le fond, ayant de chaque côté une cuisine et une chambre pour domestique, gaz partout et deux grandes citernes.

Conditions de la vente.—Une moitié comptant, la balance à 12 mois de crédit en un billet portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente et garanti par hypothèque et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera le paiement au dessus de toutes les taxes de 1888 et déposera 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente par devant James Fahey, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juil—22 29—août 5 12 19 25

Succession de Geo. W. Wheat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,596—Division A.—Attendu que Mme Kate Wheat, veuve de Geo. W. Wheat, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Geo W. Wheat, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 août—17 23 24

[illegible] & F. Pouport vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,138—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Chas W Drown, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

[illegible]—8 14 18

L'Annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations que peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle-ci, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquels entraîne sa publication. C'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un Directory dans le but de se renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit s'est exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire mais remarquant que la souscription des listes s'est faite, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.